



LA NEWSLETTER

MARS 2021

Chères et chers collègues MONDIALISTES,

Voici le 2nd click & collect que nous vous proposons gracieusement.  
Notre première newsletter a rencontré un franc succès ; vos nombreuses questions nous permettent de vous proposer encore plus d'information, d'accompagnement et de suivi à travers notre site :

[www.lamondialecfecgc.fr](http://www.lamondialecfecgc.fr)

Pour cette 2ème communication, nous allons vous apporter un premier bilan 2021 sur la vie de notre Groupe, les commissions obligatoires du CSE, mais aussi vous éclairer sur les enjeux, politique sociale, GAPEC, Télétravail.

## FLASH INFO DE DERNIERE MINUTE

Hier matin, en tout début de séance plénière, notre secrétaire du CSE a pris la parole au nom de l'ensemble des élus et en INTERSYNDICALE, afin d'annoncer un boycott de cette réunion dans l'attente de pouvoir échanger avec notre DRH groupe, Madame Claire SILVA.

Après cette annonce, l'ensemble des élus se sont déconnectés.

A cet effet, une réunion avec tous les responsables syndicaux est prévue cet après-midi.

A cette occasion, nous évoquerons les difficultés récurrentes que nous rencontrons dans les différentes négociations et sujets que nous portons en vos nom et intérêts. En effet, depuis trop longtemps, nous déplorons le manque de considération, voire parfois de respect, que les représentants de la DRH manifestent envers le rôle et l'action des élus et, par voie de conséquence, le mandat que les salariés leur ont donné.

Nous vous informerons lors d'une prochaine communication des raisons de ce boycott ainsi que les réponses obtenues de notre DRH.

### Politique Sociale 2021

La prochaine date de commission est prévue au 15 Avril.

Cette commission est l'occasion d'avoir un focus sur la politique du groupe la Mondiale en matière d'emploi, formation professionnelle, Egalité Femmes – Hommes, emploi des jeunes, insertion des collaborateurs en situation de handicap et les entretiens annuels.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes questions que vous souhaiteriez porter à la connaissance de la direction  
[cfecgc.lamondiale@yahoo.fr](mailto:cfecgc.lamondiale@yahoo.fr)

### NAO ADMINISTRATIFS 2021

Nous venons d'avoir connaissance de la date de la première réunion de négociation pour les collaborateurs administratifs :

**Le 12 AVRIL 2021**

A suivre....

### REUNIONS D'ECHANGES



Nous souhaitons organiser sur 2021 des réunions d'échanges à distance avec vous ;

**sur les négociations à venir (Négociation annuelle obligatoire (NAO), Télétravail, Handicap, ....) et les impacts de la crise sanitaire sur le Groupe en général et plus particulièrement sur l'UES LA MONDIALE.**

Afin de pouvoir vous envoyer une invitation pour y assister, nous vous invitons à vous inscrire aux newsletters sur notre site : [www.lamondialecfecgc.fr](http://www.lamondialecfecgc.fr)  
Vous serez ainsi directement informés sur la date et le déroulement de l'évènement. Toutefois si vous avez des sujets spécifiques ou des remarques que vous souhaiteriez que nous abordions, merci de nous envoyer un e-mail à l'adresse suivante :  
[cfecgc.lamondiale@yahoo.fr](mailto:cfecgc.lamondiale@yahoo.fr)

## OBSERVATOIRE DES METIERS, définition et enjeux

### QU'EST-CE QUE L'OBSERVATOIRE DES METIERS ?

L'Observatoire a pour mission d'informer le Groupe sur les facteurs susceptibles de faire évoluer les métiers. Ses travaux doivent permettre aux acteurs concernés d'en tirer les conséquences en termes de qualifications, ou encore de besoins de formation. Par ses éclairages, il participe à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

### UN ENJEU PORTE PAR LA GAPEC

Pour mémoire, la CFE-CGC s'est fait l'écho en CSE (Comité Sociale Economique, ex-CE) que la Politique Sociale du Groupe était dorénavant rythmée par le triptyque composé de l'**accord GAPEC**, de l'**Observatoire des métiers** et des accès aux **formations professionnelles**, au centre duquel évoluaient les salariés désignés comme "coacteurs principaux" de leur évolution professionnelle. Outre le constat actuel d'un manque de transparence auprès des salariés, et de la mise en œuvre tardive de ces outils fréquemment cités par la direction, nous soulignons que les clés de lecture de ce « triptyque » étaient à mettre en perspective avec les travaux entrepris par l'Observatoire des métiers notamment sur la partie prospective, décrite dans l'accord. Or à ce jour, cette partie prospective des métiers est cantonnée aux seuls métiers référents pour lesquels une grande majorité des salariés et des managers ne se reconnaissent pas et ne perçoivent pas les évolutions de leurs professions ainsi que les formations indispensables à leurs évolutions (ou pas) dans le Groupe.

### UNE ANNEE EN DEMI-TEINTE...

... malgré la richesse du sujet abordé au cours de laquelle l'Observatoire des métiers a essayé de répondre **à la délicate question des changements et évolutions à venir des activités du Groupe.**

Certes, les différents intervenants qui se sont succédé, ont été pédagogues, appliqués et sont restés ouverts à nos interrogations. Cependant, maintenant que nous avons le recul nécessaire à l'appréhension du sujet porté par cet observatoire, le fond de la question du devenir de certaines activités demeure.

Puisque le projet titanesque qui nous a été présenté s'est limité aux métiers REFERENTS, préambule obligatoire mais préambule seulement, comment sera réalisée la déclinaison pour tous les métiers afférents à chaque métier référent ?

Nous, élus de la CFE-CGC, avons eu plusieurs fois, au cours de ces derniers mois, à remonter nos interrogations quant à la réalité à laquelle nous étions confrontés dans nos propres services et qui paraissaient décorréliées voire éloignées des prospectives métiers présentés par nos Directeurs et ou Responsables.

Or, Nous, élus comme Direction, allons être challengés par de profondes transformations des métiers, induites par :

1. Un changement ou durcissement de la réglementation, et nous en avons eu confirmation tout du long des présentations cette année écoulée, avec l'accentuation des contrôles de nos différents régulateurs tels l'ACPR, l'AMF, la DGFIP, etc.....,
2. Des mutations organiques pour évoluer vers l'informatisation ET l'automatisation (essentiellement de la Transformation Digitale)
3. De nouvelles façons de consommer de nos clients, qui impactent déjà le business du Groupe, et qui sont le fait de plusieurs facteurs. On peut citer la loi PACTE ainsi que les nouveaux Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire à venir (FRPS issus de la Législation Française), mais la crise sanitaire a également modifié le comportement des français. Cela s'est peu vu sur LMP (La Mondiale Partenaire), mais la DIP (Direction d'Investissements de Placement) accuse actuellement le coup... On peut ajouter aussi les fonds d'Investissement Socialement Responsables ou ISR.

### QUELLE EST LA POSITION DE LA DIRECTION ?

Nous avons rappelé à la Direction l'importance de la marche à franchir afin de rendre cet Observatoire « utilisable » par les salariés, et d'améliorer la boîte à outil existante.

La Direction est bien consciente des efforts supplémentaires à fournir pour en améliorer les contenus mais plaide sur la nouveauté de cet exercice et l'ampleur de la tâche à accomplir. Or le temps, qui dans ce contexte incertain et fluctuant devient un facteur essentiel à la sauvegarde de nos emplois, semble nous manquer. Aussi, pour assurer la continuité du processus engagé, les élus de la CFE-CGC se tiennent à disposition pour accompagner la Direction sur les métiers dont l'existence est menacée à terme.

IAPR, information et suivi

La **CFE-CGC LA MONDIALE** soutient et accompagne la démarche de l'IAPR auprès des collaborateurs.

L'IAPR : Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources est spécialisé dans la prévention et l'accompagnement des risques et troubles psychosociaux, et des situations difficiles et de crise pour les entreprises et leurs collaborateurs.

Dans le cadre de la gestion de ses risques psychosociaux, AG2R La Mondiale a sollicité l'intervention de l'IAPR pour mettre en place un dispositif d'accompagnement psychologique visant à prévenir et gérer les risques psychosociaux au sein de l'entreprise.

Depuis le 7 mars 2017, l'IAPR met à disposition une prestation d'accompagnement psychologique des salariés d'AG2R La Mondiale mis en difficulté par des situations génératrices de stress. Il peut s'agir de toutes les situations de travail (agressions, confrontations à des situations extrêmes, tentatives de suicide, harcèlement, conflit,) mais aussi de situations personnelles.

L'IAPR est joignable 24h/24 et 7j/7 (**0800 083 219**)

Il met ensuite en œuvre les accompagnements adaptés en accord avec les salariés bénéficiaires.

**Bien évidemment les échanges et dossiers restent confidentiels**

Le bilan 2020 ainsi que les protocoles ont été présentés début mars 2021 à vos élus du CSSCT, n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'eux.



## POINT GESTION, Ou en sommes-nous ?

Depuis notre intervention en CSE de janvier ainsi qu'en commission métiers, des mesures ont été prises afin d'améliorer l'énorme retard accumulé.

Dans la foulée, un plan d'action complémentaire en gestion a été mis en place. Ainsi, on constate de réelles améliorations **de tendances** sur les stocks à fin juin (hors décès). Sur le collectif et les rentes, c'est un peu plus marqué que l'individuel. Les projections faites à fin juin sont bonnes avec une amélioration en moyenne de l'ordre de 50% du stock.

Nous avons également insisté sur le retour à une communication transparente et régulière sur les stocks et les délais de traitement.

Nous avons été entendus.

Thierry Cherier et Brigitte Villette, dans un mail commun, ont pris un engagement dans ce sens.

### Le saviez-vous ?

- Depuis la nouvelle organisation de travail suite à la COVID, le délai moyen d'arrivée au siège d'une adhésion est de 24 jours.
- Délai moyen supplémentaire pour les dossiers incomplets 7 à 23 jours
- A cela, il faut ajouter la numérisation

Vision projetée au 02/04/2021

ACTES	Demandes numérisées avant le		
<b>Adhésions</b>			
Retraite	16-03-21	Prise en charge pour le 02/04/2021	
Epargne	16-03-21		
Prévoyance	04-03-21		
<b>Avenant</b>			
Retraite	16-03-21		
Prévoyance	11-02-21		
<b>Versments libres</b>			
Retraite	16-03-21		
Epargne	16-03-21		
<b>Libérations / Résiliations</b>			
Libérations / Résiliations	16-03-21		
<b>Remise en vigueur</b>			
Remise en vigueur	04-02-21		
<b>Rachats</b>			
Rachats	15-03-21		

Ainsi, lorsque votre assistante vous transfère ce tableau vous indiquant la prise en charge de vos adhésions, il faut ajouter en moyenne 24 jours, pour l'arrivée au siège, et 7 jours ou plus lorsqu'elles sont incomplètes plus aussi le délai de numérisation.

Vivement la DEMAT sur l'ensemble de nos produits et actes de gestions.

Nous resterons attentifs et vigilants sur le respect des engagements d'améliorations qui ont été pris. Nous continuerons à vous tenir informés.

Moins pénalisant, le stock de transfert sortant est important. Le délai de traitement est de l'ordre de 4 mois en moyenne. Cette tendance est vérifiée également chez nos confrères.

## DEMENAGEMENTS ET EVOLUTION DU SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER

Ça déménage aussi dans le réseau commercial !

Les efforts de rationalisation du parc immobilier d'exploitation se poursuivent et s'accroissent, cette année. Ils concernent principalement le réseau commercial.

Les élus ont pris connaissance du schéma directeur immobilier fin d'année dernière lors d'une réunion plénière de la commission SSCT.

Rappel des objectifs pour la Direction :

- Contribuer à la performance économique du Groupe. La notion de « juste besoin » (tous métiers confondus) est de rigueur. Pour résumer, le Groupe a besoin de réaliser des économies de charges fixes. Indépendamment du contexte sanitaire, notre Direction mise sur la généralisation et le développement du télétravail. Il y a donc moins de besoin en espaces de bureaux.
- Amélioration de la valorisation de la qualité de vie au travail : les espaces de travail ont été repensés, la notion de coworking\* émerge. Et celle de flex office\*\* n'est pas encore prononcée officiellement mais le Groupe semble vouloir y tendre.

En bref :

Les sites de Dolet et Montholon ferment définitivement au mois de juin.

La DOSI (Direction des services informatiques) quittent Dolet pour se répartir entre Brune et Levallois.

Dans le réseau commercial, le projet de transformation de la distribution entraîne depuis 2020 des mouvements importants de collaborateurs afin de rassembler sur un même site les 3 marchés.

Projets de déménagements ou de réaménagements de sites prévus en 2021 pour :

- Aix-en-Provence, Rennes, Tours, Colmar, Orléans, Poitiers, Bezannes, Nantes, Marseille, Bordeaux.
- Pour la DR Paris (150 collaborateurs), le projet nous sera présenté en réunion plénière de la CSSCT début avril. Nous vous le communiquerons plus en détails dans notre prochaine newsletter.

**Pour rappel, il est prévu une indemnité compensatrice de déplacement quand un collaborateur subit un allongement de la durée de trajet de plus de 40 minutes par rapport à son temps de trajet habituel (domicile/bureau) lié à un changement de lieu d'exercice de son activité. Cf accord GAPEC p39 et 40 dont le lien ci-dessous :**

[https://ag2rlm.sharepoint.com/sites/Declics/Documents/GAPEC\\_AccordLAMONDIALE\\_12novembre2019.pdf](https://ag2rlm.sharepoint.com/sites/Declics/Documents/GAPEC_AccordLAMONDIALE_12novembre2019.pdf)

Et à voir dans Déclics, la rubrique Déménagements en page d'accueil.

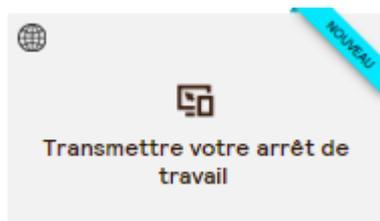
- **Coworking\*** : location d'espace de travail partagé
- **Flex office\*\*** : absence de poste de travail attribué à chaque salarié et absence de bureaux fermés. Le collaborateur s'installe dans l'espace de travail là où il souhaite.

## INFORMATIONS UTILES

Un nouveau service « **Transmettre votre arrêt de travail** » est à votre disposition sur « Mes services RH ».

Le sujet est paru sous Déclics :

[https://ag2rlm.sharepoint.com/sites/D clics/Pages/mes\\_services\\_rh\\_arr et\\_de\\_travail20210315.aspx](https://ag2rlm.sharepoint.com/sites/D clics/Pages/mes_services_rh_arr et_de_travail20210315.aspx)



L'envoi des arrêts de travail par courrier reste possible (mais n'est pas nécessaire si l'arrêt a déjà été transmis par Mes Services RH). La BG DEPOSE ARRET DE TRAVAIL PERSONNEL ALM cesse de fonctionner.

Pour rappel :

Après avoir prévenu votre responsable de votre absence, vous devez envoyer l'arrêt de travail complété sous 48h.

Les volets 1 et 2 sont à adresser au service médical de votre caisse d'assurance maladie.

Le volet 3 est à envoyer à l'adresse postale unique :

**AG2R LA MONDIALE**

**Arrêt de travail**

**TSA 11011**

**92257 LA GARENNE COLOMBES**

Faites-nous remonter toutes vos remarques et si vous avez des sujets spécifiques que vous souhaiteriez que nous abordions, merci de nous envoyer un mail à l'adresse suivante [cfecgc.lamondiale@yahoo.fr](mailto:cfecgc.lamondiale@yahoo.fr)

Pour suivre l'actualité sociale du groupe, les négociations, les commissions pour porter vos questions le rappel des échéances à venir est ici

[https://ag2rlm.sharepoint.com/sites/rdg/RessourcesHumaines/AGENDA%20SOCIAL%20GROUPE%20ALM%202018\\_MAJ%202018%2002%2027.pdf](https://ag2rlm.sharepoint.com/sites/rdg/RessourcesHumaines/AGENDA%20SOCIAL%20GROUPE%20ALM%202018_MAJ%202018%2002%2027.pdf)

Nous souhaitons être au plus près de vous....



**POURQUOI ?  
NOUS REJOINDRE ?**

En rejoignant la CFE-CGC, vous participerez à la défense active de votre emploi, de votre métier, de votre avenir.

À la CFE-CGC, nos militants et adhérents sont des professionnels comme vous, ils font les mêmes métiers que vous et rencontrent les mêmes difficultés que vous!

Avoir des élus CFE-CGC dans votre entreprise est un gage de dialogue social constructif et d'avenir. Vous avez envie de faire bouger votre entreprise? Agissez aujourd'hui pour ne pas subir l'avenir !

**LES BONNES RAISONS D'ADHERER A LA CFE-CGC :**

- Être écouté et défendu
- Être informé des réalités de votre entreprise
- Être en mesure d'anticiper et peser sur les décisions de l'employeur
- Être acteur dans les décisions prises par notre section
- Être responsable, conscient du rôle que joue l'entreprise dans la société de demain
- Être participatif dans la vie du syndicat
- Et enfin, bénéficier d'un ensemble de services dont une protection juridique.

Pour ADHERER, Vous pouvez vous rapprocher de vos délégués syndicaux, ils pourront vous donner toutes les explications :

**Cyril FRANCHES**

Délégué Syndical Central CFE CGC LA MONDIALE ( SNAPA )

**Laure BERNARD**

Déléguée Syndicale ( SNCSA )

**Georges WAKNINE**

Délégué Syndical ( SNCSA )

**Julie LUCAS**

Déléguée Syndicale ( SNCSA )

**Patrick BENNEZON**

Délégué Syndical ( SNIA )

**Samuel PERROTTET**

Délégué Syndical ( SNAPA )

**Stéphane OLLIVIER**

Délégué Syndical ( SNAPA )



*Nous sommes toujours à vos côtés*



**UES LA MONDIALE**